



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

**POS : objectifs et modalités de la concertation préalable à
l'ouverture à l'urbanisation de zones d'urbanisation future**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols, notamment lorsqu'il est prévu d'ouvrir à l'urbanisation des terrains situés en réserve foncière, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de procéder à une concertation préalable, d'en définir les objectifs et les modalités, et d'associer en conséquence pendant toute l'élaboration du projet de POS, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Je vous propose à cette fin, après information générale par voie de presse et par des publications distribuées dans les quartiers, d'organiser des réunions publiques dans les quartiers afin de sensibiliser les personnes sur le projet et recueillir leur avis. A l'issue des réunions, des registres destinés à recevoir les remarques seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes ou les Maisons Pour Tous où des permanences seront organisées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les objectifs et les modalités de la concertation tels que définis ci-dessus.

Le bilan de cette concertation vous sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, préalablement à l'adoption du projet de révision du POS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON